

1
REPUBLIQUE RWANDAISE
Service-Immigration
C Y A W I K A
Via R U H E N G E R I.

Cl.

Cyanika, le 12 Octobre 1962

N° 721/31.

1993 Imm.
15/10/62
Préfet

O P J E T: Passage
frontière du nommé
MAGUMUZI Cl.

A Monsieur le Préfet

de à

R U H E N G E R I.

Monsieur le Préfet,

Faisant suite au message-phonie n°1401/10/JUST
d'hier me transmis pour information, j'ai le regret de vous
faire savoir qu'il n'est parvenu juste quelques minutes
après le passage de l'intéressé.

Ne sachant rien donc contre le nommé MAGUMUZI
Claver, j'ai visé son passeport de sortie.

Aurais-je dû l'arrêter alors qu'il était en
possession des pièces nécessaires pour sortir du Pays?

Oui, si l'affaire n'était communiquée avant son
arrivée.

L'Officier d'Immigration

~~TELEPHONE 310.~~

